



Civray, le 12 Mars 2026

M CHARRIER Sylvain

Groupe ALDI

Responsable Développement Immobilier

Objet : Informations sur la révision du PLUI

Monsieur,

Dotée d'un PLUI entré en vigueur en 2020, la Communauté de communes du Civraisien en Poitou a prescrit la révision générale de son document d'urbanisme en **octobre 2022**.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) a été débattu en conseil communautaire le **3 décembre 2024**, puis par les communes.

Le projet du PLUI révisé a été arrêté par le conseil communautaire le **18 février 2026**.

A présent, le document doit être soumis à l'analyse des communes du territoire et des institutions et structures associées et consultées, qui disposent d'un délai de 3 mois pour émettre un avis.

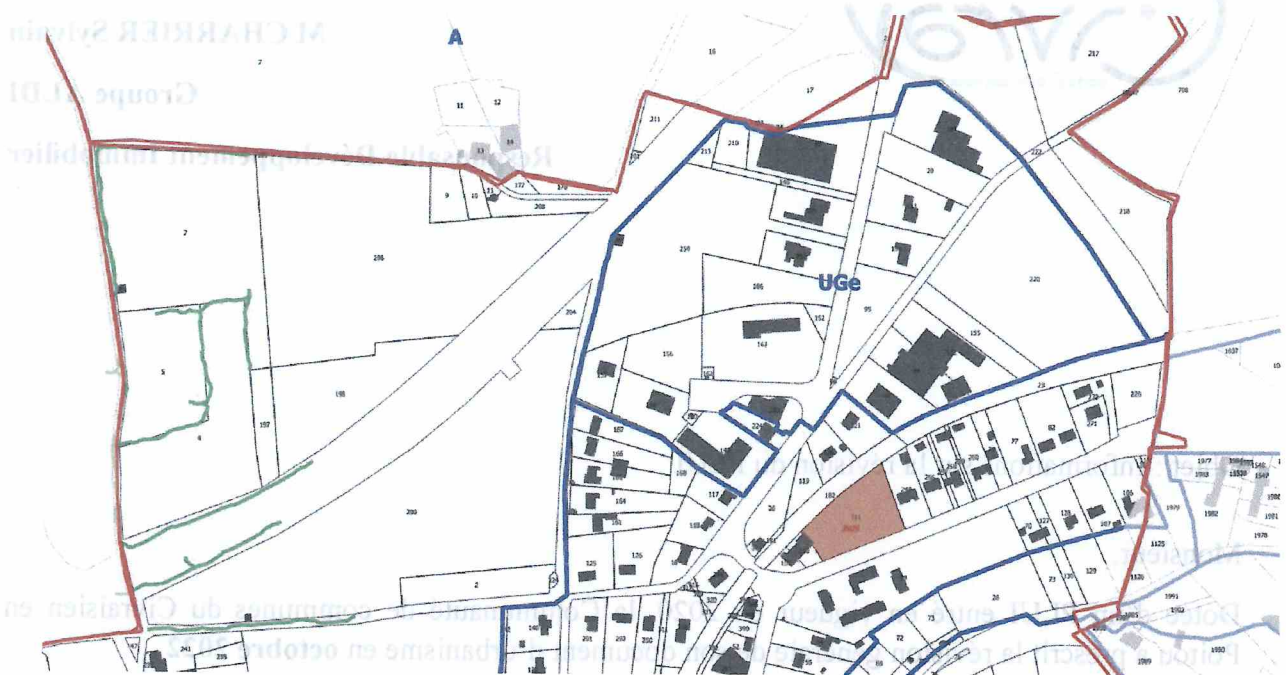
L'ensemble des documents (dont le règlement et le zonage de toutes les parcelles par commune) seront consultables par le public lors de l'enquête publique, qui se déroulera en **juin-juillet 2026**. Une large publicité sera faite à ce moment-là pour permettre à chacun d'en connaître les modalités et d'y contribuer.

Les habitants, **les entreprises** et tout autre acteur du territoire qui souhaitent apporter des remarques et demander une modification sur le projet arrêté pourront le faire au moment de l'enquête publique : un registre en ligne ainsi que des permanences physiques d'un commissaire enquêteur serviront à recueillir les demandes pendant 1 mois. Le planning sera diffusé dans les mairies et sur internet.

La commune de Civray a demandé le retrait de tous les Espaces Boisés Classés (EBC) sur les zones économiques (Uge). De ce fait, les parcelles A220 et A226 n'auront plus d'EBC déclarés.

J'ai demandé à l'Agence des Territoires de la Vienne (AT86) – service urbanisme que le Permis de Construire de votre projet soit instruit en fonction du nouveau PLUI qui entrera en vigueur en 2027.

Je vous joins la zone de votre projet sur le document PLUI révisé.



Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,



Emmanuel BRUNET